

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2023/088**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 18

**SÉANCE EN DATE DU 18 OCTOBRE 2023**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 3 : DEMANDE DE SUBVENTION AMISSUR POUR DES TRAVAUX DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Dans une logique d'amélioration de la sécurité routière, il est projeté de sécuriser le haut de la rue d'Eich, sur la RD 156F, où un accident s'est produit le 21 octobre 2022.

Le projet consiste à créer un plateau ralentisseur en enrobé, au niveau du carrefour avec le chemin rural qui réalise la jonction entre la rue d'Eich et la rue Jean Burger.

Ce plateau permettra de casser la vitesse des véhicules dans le secteur afin de sécuriser le virage ainsi que l'arrêt de bus qui sont situés devant les immeubles d'habitation.

Le coût de ces aménagements avec la signalisation réglementaire est estimé à 33 942,00 € H.T. soit 40 730,40 € TTC.

Ces aménagements sont susceptibles d'être éligibles aux subventions allouées par le Conseil Départemental au titre du programme AMISSUR.

Mme Marie Pierre Mourer indique que Mme Anne Marie Fischer qui lui a donné procuration s'abstiendra pour le vote car elle met en cause la sécurité routière à Salzbronn et l'efficacité des « coussins berlinois » pour réduire la vitesse des véhicules dans la traversée du hameau. M. le maire rappelle que le franchissement de la bande blanche y compris au milieu des 4 coussins berlinois constitue une infraction au Code de la Route. Il rappelle que le flux de la circulation s'est tari depuis la fin de l'itinéraire de déviation lié aux travaux sur la RD 661. Il ajoute que la Gendarmerie et la police municipale sont très présentes dans cette traversée de Salzbronn. Il indique que deux points de comptage des véhicules et de la vitesse vont être mis en place prochainement.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À la majorité des voix, (Mme Anne-Marie FISCHER qui a donné procuration à  
Mme Marie Pierre MOURER s'abstenant)

- décide de faire réaliser les aménagements de sécurisation dans la rue Principale à Eich sur la RD 156F,
- prend acte que l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 33 942,00€ H.T.,
- décide de solliciter la subvention susceptible d'être accordée pour cette opération auprès du Conseil Départemental de la Moselle au titre du programme AMISSUR,
- décide de s'engager à utiliser les crédits dont la commune bénéficiera pour cet aménagement,

- autorise M. le maire à signer les conventions nécessaires à ces aménagements avec le Département de la Moselle,
- autorise M. le maire à signer tout document relatif à ces travaux,
- prend acte que des crédits suffisants seront prévus au budget primitif principal 2024.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : [www.sarralbe.fr](http://www.sarralbe.fr) le 24 octobre 2023

La secrétaire de séance,  
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 24 octobre 2023  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

